

Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes (C.C.S.I.)

Le territoire de la CCSI comporte les 15 communes suivantes : Arronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-La-Vallée, Vallangoujard, Valmondois, soit, au total, près de 20 000 habitants.

Pourquoi une Communauté de communes ?

Trois raisons principales poussent à la constitution des communautés de communes.

1. Nos petites communes ne peuvent réaliser seules certaines actions que la population attend d'elles ; il est donc logique qu'elles se regroupent pour être en mesure d'agir dans les domaines concernés (ex : enfance).
2. Dans d'autres domaines, le regroupement peut permettre d'intéressantes économies d'échelle (ex : travaux de voirie).
3. Au-delà de ces logiques de mutualisation, l'approche de différentes questions peut s'avérer plus pertinente à une échelle territoriale plus large (ex : activité économique).

La Communauté est un projet commun porté par la volonté des élus d'agir ensemble.

Le territoire de la Communauté a été défini, dans le cadre d'une réforme territoriale qui a comporté une profonde refonte de la carte des intercommunalités en Ile-de-France au 1er janvier 2016.

Le territoire de la CCSI comporte les 15 communes suivantes : Arronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-La-Vallée, Vallangoujard, Valmondois, soit, au total, près de 20 000 habitants.

La Communauté a les compétences que les communes lui transfèrent. Lorsque les communes ont transféré une compétence à la Communauté, la Communauté est alors seule autorisée à agir dans le domaine considéré ; il n'y a pas de superposition possible, donc pas d'empilement des compétences et des dépenses. La loi rend obligatoire le transfert de certaines compétences, avec un échéancier sur plusieurs années.

Les actions de la Communauté sont principalement aujourd'hui :

- Un Parc d'activités économiques à Ennery (doté d'une charte environnementale, paysagère et architecturale généralement considérée comme remarquable)
- La promotion du tourisme, en lien avec la Région, le Département, le PNR du Vexin français, les communes et les offices de tourisme et syndicats existants (Auvers-sur-Oise)
- Des actions " petite enfance ", 2 crèches , à Ennery et à Auvers, les centres de loisirs (avec un nouveau bâtiment à Nesles-la-Vallée), Accueils parents-enfants, Relais d'assistantes maternelles,
- Une école de musique ;
- La gestion des voiries à l'extérieur des villages ; ceci pour un moindre coût, du fait de la mutualisation ;
- L'aménagement de voies de circulation douce, affectées aux modes de déplacement non motorisés ;
- Le ramassage des ordures,(les communes adhèrent à différents syndicats)
- Un projet intercommunal de vidéo-protection par surveillance des axes routiers ;
- Le développement de la fibre optique ;
- Diverses actions de mutualisation entre les communes (groupement de commandes, services communs...)

La Communauté, n'a pas vocation à supplanter les communes. Bien au contraire, en modernisant la gestion publique locale au service des citoyens, elle doit conforter nos communes rurales qui sont - et devront rester - le lieu privilégié d'exercice de l'administration de proximité et le socle démocratique de l'organisation territoriale.

La Communauté doit être considérée comme un outil au service des communes, destiné à les aider à produire un meilleur service et à la population pour un coût inférieur.

Ci-dessous feuilletez CCSI, le Mag...tout savoir sur notre communauté de communes ..

Infos pratiques

Isabelle Mézières, Présidente de la CCSI - Maire d'Auvers-sur-Oise

Votre Conseillère communautaire : Anne Saglier, Maire-Adjoint de Valmondois

Liens utiles

[Facebook](#)

[Tout savoir sur la CCSI dans le Magazine](#)